## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

(1) N° de publication : (A n'utiliser que pour les commandes de reproduction). 2 480 220

**PARIS** 

Α1

## DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

N° 81 07310

- - (73) Titulaire : Idem (71)
  - (74) Mandataire : Gérard Romain, 9, rue de la Palène, Ménétrol, 63200 Riom.

5

15

20

30

La présente invention concerne une sacoche pour véhicules à deux roues (bicyclettes avec ou sans moteur) destinée notamment à être fixée à un porte-bagages et comportant un rabat fermant à clé.

Le but de l'invention est de faire en sorte qu'une telle sacoche ne puisse être volée.

Pour atteindre ce but l'invention prévoit que le rabat comporte, pour sa fermeture à clé, un goulet tel que celui-ci, ou un autre goulet le traversant, puisse servir de passage à un câble à serrure antivol passant en même temps dans une roue du véhicule à deux roues.

Grâce à cette disposition la sacoche est non seulement fermée à clé, mais elle ne peut être détachée du véhicule, ce dernier et la sacoche faisant ainsi un tout.

De préférence, le réceptacle de la sacoche, c'està-dire la partie de celle-ci autre que le rabat, présente lui aussi un goulet que peut traverser le câble à serrure antivol ou un autre goulet que peut traverser un tel câble.

Cette disposition améliore encore considérablement la sécurité contre le vol. Elle permet aussi de fixer l'ensemble de la sacoche seulement de façon très simple, par exemple sur le porte-bagages, de sorte qu'elle peut aussi être retirée aisément pour être utilisée par exem-25 ple pour faire de petits achats ; sans ce dernier goulet il faut une fixation sûre de la sacoche proprement dite sur le véhicule pour exclure que l'intérieur de la sacoche ne reste accessible en défaisant la fixation du réceptacle de la sacoche et en éloignant celle-ci du rabat.

Le goulet ménagé dans le réceptacle de la sacoche peut constituer le dit autre goulet mentionné précédemment qui traverse celui du rabat, ou inversement ; mais il peut aussi s'agir d'un goulet qui soit dans 35 son principe le même que celui du rabat et que le câble antivol traverse en même temps que le goulet du rabat.

Suivant une forme de réalisation avantageuse de l'invention le goulet du rabat et/ou le goulet du réceptacle de la sacoche sont venus de fabrication avec le rabat et/ou le réceptacle. Cette disposition facilite la manipulation de la sacoche dans son ensemble et, de plus, donne à celle-ci un aspect agréable à l'oeil.

Le goulet du rabat et éventuellement celui du réceptacle seront généralement ménagés dans le bord supérieur de la sacoche, côté intérieur.

Dans cette disposition le rabat est de préférence rabattable autour d'un axe de basculement disposé en contrebas du côté extérieur de la sacoche.

On peut aussi concevoir le rabat de telle sorte qu'en position fermée il prolonge le porte-bagages et/ou qu'en position ouverte il se trouve sensiblement horizontal et offre ainsi une possibilité de servir de desserte.

Dans une forme d'exécution plus élaborée et avantageuse de l'invention, il est prévu que le rabat chevauche extérieurement le réceptacle. Ce chevauchement maintient la sacoche fermée même en présence du jeu inévitable qui existe même lorsque le câble antivol est 20 bien serré ; il assure en outre l'étanchéité de la sacoche en cas de pluic.

15

30

Enfin, dans une forme d'exécution plus élaborée et particulièrement avantageuse de l'invention, le goulet ou les goulets ont une largeur telle qu'ils peuvent ser-25 vir de poignée en permettant le passage d'une main. Ainsi, la sacoche peut, même lorsqu'elle est bien remplie et lourde, être transportée plus aisément et commodément, par exemple pour la porter jusque dans une habitation ou autre local.

La disposition, mentionnée ci-dessus, des goulets au bord supériour intérieur permet en outre de saisir d'une soule main les deux sacoches qui, en règle générale, se trouvent de part et d'autre du porte-bagages.

Les câbles à serrure antivol du commerce ont une 35 longueur appropriée permettant leur utilisation avec deux sacoches munies de goulets selon l'invention. On peut toutefois utiliser à la place une chaîne qui traversera le ou les goulets et sera fermée par un cadenas.

L'emploi d'une chaîne permet une adaptation précise à toutes les dimensions, même dans le cas où une seule sacoche est fixée sur le porte-bagages.

Pour que la sécurité contre le vol visée par l'invention soit encore plus grande, mais aussi pour que le chevauchement mentionné plus haut empêche bien la pluie de pénétrer, et pour d'autres raisons, il y a intérêt à ce que la sacoche soit conçue rigide et solide, à la façon d'une valise (sacoche-valise).

10 Un exemple d'exécution d'une telle sacoche-valise est décrit en détail ci-après et avec référence au dessin ; sur ce dernier

- la figure 1 est une vue en perspective de la roue arrière d'unebicyclette avec son porte-bagages et deux sacoches-valises
- la figure 2 est une vue en coupe verticale des éléments représentés à la fig. 1.

15

- la figure 3 montre les deux sacoches-valises enlevées de la bicyclette, l'une d'elles étant ouverte, 20 et
  - la figure 4 montre comment les deux sacochesvalises peuvent être portées à la main.

Les deux sacoches-valises 1 se composent chacune d'un réceptacle 3 que 1'on peut fermer par un couvercle 25 à rabat 2. Chaque sacoche-valise peut être fixée sur le porte-bagages 5 d'une bicyclette par deux crochets 4, tandis que plus bas elle est bloquée par un système de coincement 6 aux supports du porte-bagages ou au châssis de la bicyclette. Les deux pâties de la sacoche-valise, 30 à savoir le réceptacle et son couvercle à rabat, sont des pièces fabriquées par exemple en polypropylène injecté.

Lo rabat 2 forme le couvercle et une partie supérieure de la paroi latérale extérieure ainsi que les 35 pans triangulaires correspondants des parois avant et arrière de la sacoche-valise.

Ce rabat est articulé dans des charmières 7 sur la

paroi extérieure du réceptacle; il chevauche le réceptacle tout autour à l'extérieur. Le chevauchement est visible sur la vue en coupe de la fig 2, en haut en 8, en bas en 9.

5 Dans le réceptacle 3 ainsi que dans son rabat 2 sont venus de moulage deux goulds ou traversées, 10 et 11 respectivement, de telle façon que la paroi du réceptacle et celle du rabat forment chacune, à cet endroit une partie rentrée vers l'intérieur du réceptacle. La 10 partie rentrée du réceptacle est dirigée en biais vers le haut, celle du rabat en biais vers le bas, l'extrémité de l'une étant engagée dans l'extrémité de l'autre, le rabat constituant, ici également, la partie extérieure du chevauchement par rapport à l'intérieur de la sacoche. 15 Ce chevauchement 12 se trouve dans le nême plan incliné que celui qui contient le chevauchement 8,9 mentionné ci-dessus.

La section des traversées ou goulets 10,11 a, comme on le voit le mieux sur la fig. 3, une section en forme de rectangle allongé dont les dimensions permettent à une main de passer, comme le montre la fig. 4. Dans cette disposition les parois du réceptacle 3 et de son couvercle 2 forment, le long du bord intérieur de la sacoche-valise, une poignée 13 de section appropriée, sensiblement ovale.

Afin de fermer à clé les deux sacoches-valises 1, de les fixer à la bicyclette et en même temps de verrouiller cette dernière, on introduit sous la jante de la roue arrière 15, comme le montront les fig. 1 et 2, puis dans les goulets ou traversées 10,11 des deux sacoches 1, un câble à serrure antivol 14 du commerce dont les extrémités se rejoignent au-dessus du porte-bagages 5 et où elles sont engagées l'une dans l'autre et verrouillées de la manière habituelle.

35 Le rabat 2 est, par ailleurs, maintenu refermé par deux sangles en caoutehouc 16 qui entourent la sacoche-valise. Ces sangles sont fixées en 17 par des rivets à la paroi du réceptacle, en même temps que des pattes 18 auxquelles sont articulés les crochets 4. A l'extrémité libre de chacune de ces sangles est rivé un crochet 19 qui, par l'intermédiaire d'un anneau 5 20, peut être fixé à une charnière 7 après que la sangle a été posée sans tension sur le rabat 2.

Lorsqu'il est fermé le rabat 2 se trouve dans le plan de portage du porte-bagages. Lorsqu'il est ouvert, comme représenté en tirets à la fig. 2, il peut servir de desserte provisoire.

Sur la fig. 2 le repère 21 désigne le garde-boue, tandis que les lignes 22 symbolisent les rayons de la roue.

## REVENDICATIONS

- 1. Sacoche pour véhicules à deux roues (bicyclettes avec ou sans moteur) destinée notamment à être
  fixée à un porte-bagages et comportant un rabat fermant
  5 à clé, cette sacoche étant remarquable en ce que le
  rabat (2) comporte, pour sa fermeture à clé, un goulet
  (11) tel que celui-ci, ou un autre goulet (10) le traversant, sert de passage à un câble à serrure antivol
  (14) passant en même temps dans une roue (15) du véhi10 cule à deux roues.
  - 2. Sacoche selon la revendication 1, remarquable en ce que le réceptacle (3) comporte lui aussi un goulet (10) que peut travorser le câble à serrure antivol (14) ou un autre goulet que peut traverser un tel câble.
- 3. Sacoche selon la revendication 1 ou 2, remarquable en ce que le goulet (11) du rabat (2) et/ou le goulet (10) du réceptacle (3) de la sacoche sont venus de fabrication avec le rabat (2) et/ou le réceptacle (3).
- 4. Sacoche selon l'une quelconque des revendications précédentes, remarquable en ce que le goulet (11) du rabat (2) et éventuellement celui (10) du réceptacle (3) sont ménagés dans le bord supérieur de la sacoche (1), côté intérieur.
- 5. Sacoche selon l'une quelconque des revendications précédentes, remarquable en ce que le rabat (2) est rabattable autour d'un axe de basculement (7) disposé en contrebas du côté extérieur de la sacoche (1).
- 6. Sacoche solon l'une quelconque des revendica-30 tions précédentes, remarquable en ce que le rabat (2) en position fermée prolonge le porte-bagages (5) et/ou en position ouverte se trouve sensiblement horizontal.
- 7. Sacoche selon l'une quelconque des revendications précédentes, remarquable en ce que le rabat (2) 35 chevauche extérieurement le réceptacle (3).
- 8. Sacoche selon l'une quelconque des revendications précédentes, remarquable en ce que le goulet (11) ou les goulets (10;11) ont une largeur telle qu'ils peuvent servir de poignée en permettant le passage d'une 40 main.







